

Article 31 du Règlement

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 14 heures, je reconnaitrai, à la reprise du débat, l'honorable député d'Ottawa—Vanier.

[Traduction]

Comme il est 14 heures, j'ai le devoir de faire état de la question et de demander la permission de reprendre l'étude du projet de loi plus tard aujourd'hui.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

M. IRVING KURZ

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, la chambre de commerce de Red Deer a rendu honneur, la fin de semaine dernière, au gendarme Irving Kurz de la Gendarmerie royale du Canada en le nommant citoyen de l'année.

Le gendarme Kurz a en effet généreusement consacré plus de 1 900 heures à mettre sur pied, à titre bénévole, un programme d'aide pour les victimes d'actes criminels. Il est connu dans le pays tout entier pour cette oeuvre.

De plus, il fait du bénévolat au sein de multiples autres organismes, dont l'Alberta Mental Health Association, la Red Deer Native Friendship Society, l'Alberta Family and Community Support Service Review, le Red Deer and the Intercity Suicide Prevention Council, le Central Alberta Women's Emergency Shelter, le Centre pour les victimes d'agressions sexuelles, le Comité chargé de la violence familiale et le Comité directeur de la Semaine du bénévolat.

Red Deer est très fière de ses bénévoles et du nombre d'heures que ceux-ci donnent chaque année. Même d'après nos critères, M. Kurz fait un apport exceptionnel. Le gendarme Kurz est un atout pour sa collectivité et l'exemple vivant de l'excellence qui caractérise ceux qui sont au service du Canada et qui portent l'uniforme de la Gendarmerie royale du Canada.

* * *

LES SERVICES SOCIAUX

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, saviez-vous que le gouvernement refuse d'accorder des millions de dollars à des Canadiens qui ont droit à certains programmes?

Je songe, par exemple, à ce monsieur de 81 ans que j'ai rencontré. Il aurait dû toucher un supplément de revenu garanti, mais il n'en était rien. On lui fait donc des versements à effet rétroactif pour les trois dernières années, mais il n'obtiendra rien pour les treize années qui ont précédé.

Je me souviens aussi de la veuve d'un ancien combattant qui, seule, a élevé cinq enfants, l'aîné ayant douze ans. Elle n'a jamais reçu l'aide à laquelle elle avait droit. Pourtant, elle y a laissé sa maison. Elle essaie maintenant, sans succès, de récupérer une partie de cette somme pour payer les études d'un des enfants.

Quand le gouvernement mettra-t-il fin à cette pratique? Quand se montrera-t-il équitable à l'égard des Canadiens qui ont droit à l'argent qui leur est dû?

* * *

LE PARTI RÉFORMISTE DU CANADA

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, au cours du week-end dernier, il a été intéressant de voir le chef du Parti réformiste s'attribuer en partie le mérite des propositions constitutionnelles présentées par le gouvernement à la Chambre il y a environ une semaine.

Il s'attribuait notamment le mérite de la proposition visant à intégrer le droit à la propriété dans la Constitution. Ce serait très bien si Preston Manning cessait de récrire l'histoire. Je me demande où se trouvait le chef du Parti réformiste le 1^{er} juillet 1960, quand le premier ministre John Diefenbaker a présenté publiquement la Déclaration canadienne des droits en ces mots: «Chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale.»

Le droit à la propriété était au programme des conservateurs il y a 31 ans, tout comme aujourd'hui. Les Canadiens, en particulier ceux de l'ouest, savent ce qu'a fait à cet égard M. Diefenbaker et seront sans aucun doute surpris par les propos de M. Manning.

On se demande bien ce que le Chef dirait s'il était parmi nous aujourd'hui. Probablement parlerait-il d'une façon différente de voir les choses.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

M. Jim Karpoff (Surrey—Nord): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral adopte une attitude tout à fait autoritaire et autocratique face à ses fonctionnaires et il n'a certes pas l'appui de la population canadienne à cet égard. Les gens savent très bien que les fonctionnaires